

LA THERMOPOMPE : FRISONS ET SUEURS FROIDES POUR LE PROPRIÉTAIRE



Daniel Leblanc
Info-Habitat

Comment dire non à une proposition d'améliorer le confort de notre petit nid douillet tout en économisant jusqu'à 70% sur les coûts annuels de chauffage ? NON, MAIS !... Il faut être assurément idiot pour dire non et ne pas accepter que le représentant de l'entreprise débarque à la maison pour nous expliquer comment profiter d'une telle aubaine! Enfin, une proposition qui nous offre le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la fermière. Mais le hic, c'est qu'à ce prix là, il faut signer tout de suite, car nos installateurs sont dans le quartier. C'est ce genre d'argument que plusieurs consommateurs déclarent s'être faits dire par les vendeurs de thermopompes, nous rapporte Réal Coallier, coordonnateur des bureaux régionaux à l'Office de protection du consommateur (L'OPC). De plus, quelle est la vraie valeur des garanties de dix ou quinze ans offertes par certains installateurs, quand on sait que la durée de vie de plusieurs entreprises en construction ne dépasse que rarement quelques beaux printemps?

Installation d'enfer

Les problèmes ne se limitent pas qu'aux techniques de vente à pression abusives. Comme l'a constaté l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC), il y en a aussi au niveau de l'installation déficiente des climati-

seurs centraux ou des thermopompes. La liste de plaintes est longue :

- branchement électrique mal fait;
- conduits de ventilation mal installés;
- parties structurales du bâtiment découpées par les installateurs pour le passage des conduits, affaiblissant ainsi la structure de la maison;
- utilisation abusive de conduites flexibles presque impossibles à nettoyer;
- installations faites dans un entretoit quasiment inaccessible pour y effectuer l'entretien de l'équipement;
- et, pour finir, trop souvent, une trop faible capacité de l'appareil (« budget du consommateur oblige !») pour permettre un rendement uniforme et satisfaisant.

Et le bruit

Dans le but de diminuer le nombre de plaintes et d'atténuer les effets néfastes du bruit généré par les thermopompes, climatiseurs centraux ou autres appareils du genre, certaines municipalités ont dû prévoir une réglementation régissant l'installation de ces équipements. À titre d'exemple, à Saint-Eustache, une ville faisant partie de la couronne nord de Montréal, ces installations ne sont permises qu'à l'arrière des maisons, à au moins deux mètres des lignes latérales de lots. Cette mesure contribue à diminuer les inconvénients de la transmission du bruit subi par les voisins, explique Jean-Marc Lecours, du service d'inspection de cette ville.

La vérité

En réalité, une thermopompe permet de réduire les coûts de chauffage de 30 % dans le sud du Québec et jus-qu'à 40 % dans les régions plus froides, en plus de climatiser en été

de façon abordable (100 \$ pour une maison de 1 000 pi²), selon le magazine Pro-tégez-Vous de mars 2003. Cet article nous apprend qu'une thermopompe installée par Hydro-Québec pour 5 400 \$, peut coûter aussi peu que 62 \$ par année, incluant le tarif d'électricité bi-énergie (DT) et les frais d'intérêts sur un emprunt de 5 400 \$ pour trois ans, à un taux de 9,5 %. On est loin du 300 \$ et plus par année que le journaliste de Protégez-Vous s'est fait dire par un vendeur de Climatisation et Chauffage Bon-Air, entreprise qui vient de fermer ses portes. Ce magazine soulignait par ailleurs qu'il faut se méfier des « programmes » vantés par cette entreprise ainsi que par CEC Turcotte, autre compagnie accumulant les plaintes à l'OPC

depuis des années, et dont les promotions ne sont aucunement associées à un quelconque programme gouvernemental.

En fin de compte, plusieurs consommateurs n'achètent une thermopompe pour le chauffage et la climatisation que parce que le vendeur leur a fait miroiter des économies et des avantages fallacieux. Pourtant, plusieurs autres solutions s'offrent à eux pour obtenir tout le confort qu'ils recherchent et des économies en toutes saisons, dont l'amélioration de l'isolation, de la ventilation et de l'ombrage de la maison. Des solutions beaucoup plus efficaces et moins décevantes que les promesses d'un vendeur à pression...



de façon abordable (100 \$ pour une maison de 1 000 pi²), selon le magazine Pro-tégez-Vous de mars 2003. Cet article nous apprend qu'une thermopompe installée par Hydro-Québec pour 5 400 \$, peut coûter aussi peu que 62 \$ par année, incluant le tarif d'électricité bi-énergie (DT) et les frais d'intérêts sur un emprunt de 5 400 \$ pour trois ans, à un taux de 9,5 %. On est loin du 300 \$ et plus par année que le journaliste de Protégez-Vous s'est fait dire par un vendeur de Climatisation et Chauffage Bon-Air, entreprise qui vient de fermer ses portes. Ce magazine soulignait par ailleurs qu'il faut se méfier des « programmes » vantés par cette entreprise ainsi que par CEC Turcotte, autre compagnie accumulant les plaintes à l'OPC

Pour tout commentaire ou question, joindre Daniel LeBlanc d'Info Habitat au (450) 681-7725, 1 866 681-7725 ou par courriel à danieleblanc@hotmail.com